

LA DÉSERTION DES TERROIRS DE LA VALLÉE DU SÉNÉGAL

par A. LERICOLLAIS*

Communication présentée au colloque «Résistance à la sécheresse en milieu intertropical :
quelles recherches pour le moyen terme» — Dakar Ngor — 24-27 septembre 1984

RÉSUMÉ

Monsieur A. LERICOLLAIS, géographe ORSTOM, se plaçant à l'échelle régionale, décrit et analyse les graves méfaits de la sécheresse dans la vallée du fleuve Sénégal où elle s'exprime à la fois par un déficit pluviométrique grave et des crues du fleuve catastrophiquement réduites.

Si l'irrigation apparaît comme la seule solution technique viable, sa généralisation pose de très sérieux problèmes au niveau de l'emprise foncière malgré l'apparent abandon de terres de décrue.

SUMMARY

Mr. A. LERICOLLAIS, an ORSTOM geographer, deliberately set his study at a regional scale and described and analysed the serious results of the drought in the valley of the Senegal river where there is both a major rainfall deficit and catastrophically reduced river floods.

Although irrigation appears to be the only viable technical solution, its generalization poses very serious problems of the land necessary in spite of the apparent abandoning of flood-plain land.

RESUMEN

Géographe del ORSTOM, se situa deliberadamente en una escala regional, describe y analiza las consecuencias de la sequía en el valle del Senegal, donde se traduce a la vez por un déficit pluviométrico grave y crecidas del río catastroficamente reducidas.

Si el riego aparece como la única solución técnica viable, su generalización plantea problemas graves en materia de control de las tierras, a pesar del aparente abandono de las tierras inundables.

L'exploitation des terroirs dans la vallée du Sénégal a été fortement perturbée depuis plus de dix ans par une succession de pluviométries déficitaires et plusieurs sécheresses extrêmes ; les systèmes agro-pastoraux traditionnels de la région, réputés flexibles, n'ont pu s'accommoder de fluctuations climatiques aussi fortes. La sécheresse modifie les conditions de la production à un tel point tel que les variations techniques habituellement mises en oeuvre n'ont été que d'un faible recours.

Dans cette conjoncture, la maîtrise de l'eau et la culture irriguée sont apparues comme les seules solutions techniques viables. Pourtant le secteur aménagé n'a pas progressé au rythme prévu et l'adhésion paysanne aux formes nouvelles de la production s'est avérée elle-même variable, fluctuante et incertaine.

Les terroirs de la vallée actuellement désertés et dont la question de l'aménagement n'est pas résolue seraient-ils voués à l'abandon ?

La sécheresse de 1983 a gravement touché la vallée du Sénégal et ses bordures. En 1983, comme en 1972, l'inondation due à la crue du fleuve n'a pas eu lieu. Le débit moyen annuel du fleuve (le module) a été pour l'année hydrologique 83-84 (de mai à mars) de 220 m³/s. C'est le débit le plus bas jamais enregistré depuis qu'il est mesuré. Le module moyen pour les 80 années où cette valeur est connue est de 717 m³/s. Les années de forte crue, l'inondation peut recouvrir jusqu'à 400 à 500.000 ha sur le million d'hectares que compte la vallée alluviale de Bakel jusqu'à St. Louis ; or, en 1983 le flot de la crue, au moment des hautes eaux était contenu dans les chenaux du lit mineur ou n'a débordé dans la plaine riveraine que sur des superficies très réduites et pendant un temps très court. Les surfaces cultivées à la décrue ont été limitées à quelques milliers d'hectares pour toute la vallée, alors qu'elles varient normalement entre 80.000 et 150.000 hectares ; et ce terroir exigu a

dû être exploité dans les pires conditions : au lieu de plaines semées en sorgho à perte de vue il n'y avait que des champs étriqués juste en bordure des marigots et des talwegs ; du sorgho mal venu à cause d'une imbibition préalable du sol insuffisante, de dates de décrue —et par conséquent de semis— trop précoces, de dégâts occasionnés par les prédateurs (oiseaux, acridiens...) concentrés sur ces maigres cultures. La rareté des terres exploitables s'est traduite par une vive compétition pour l'accès à la terre ; les systèmes de prêts avec redevances lourdes sont redevenus la pratique courante, notamment le métayage (*rempecen*). Finalement, alors que la récolte en sorgho atteint normalement les 50.000 tonnes pour l'ensemble de la vallée alluviale, elle n'a pas dépassé 2 à 3.000 tonnes cette dernière saison sèche.

La sécheresse a aussi touché les bordures sahé-liennes de la vallée (le *jeeri*). Les déficits pluviométriques sont aussi marqués que celui de la crue. La vallée aval, normalement située entre les isohyètes 200 et 400 mm, n'a nulle part reçu plus de 100 mm de pluie. Quant à la moyenne-vallée amont ses totaux pluviométriques sont compris entre 400 mm à Bakel et 183 mm à Kaédi. La conséquence immédiate a été l'absence de cultures pluviales et la non-régénération des pâturages vers l'aval et leurs fortes régressions dans la partie amont.

Cette situation agricole, grave en soit, survient au terme d'une période de 16 années de pluies et de crues fortement déficitaires.

Pendant les seize dernières années les cultures de décrue n'ont eu une extension approchant la normale qu'en 1970, 1971, 1972, 1975, 1976 et 1979. Les autres années l'assèchement des terres, la régression des cultures et la dégradation du couvert végétal se sont conjugués avec une spectaculaire désertion de la population exploitante qui ne descend pas dans la vallée quand les terres n'ont pas été inondées. Ce sont alors environ 500.000 habitants qui sont privés de l'une de leurs ressources principales. Autour de terrains momentanément improductifs, les campements, les enclos

* ORSTOM LA 94 CNRS-EHES

PLUVIOMÉTRIE

	Moyenne	Moyenne	Années			Déficit en 1983 par rapport à la moyenne 1971-1980
	1951-70	1971-80	1972	1982	1983	
St. LOUIS	—	213*	152	200	100	— 53 %
ROSSO	297	205	53	165	26	— 87 %
DAGANA	320	219*	80	142	67	— 69 %
PODOR	—	—	—	166	76	—
BOGUE	—	226	116	216	65	— 72 %
KAEDI	399	254	232	216	183	— 28 %
MATAM	508	298	175	276	312	4 %
BAKEL	—	484*	394	574	400	— 18 %
KAYES	739	603	485	532	428	— 29 %

(*) Période 1971-1977

DÉBIT DU SÉNÉGAL A BAKEL

Année hydrologique	Module m ² /s	Année hydrologique	Module m ² /s
1968-1969	397.00	1976-1977	470.00
1969-1970	764.00	1977-1978	424.00
1970-1971	542.00	1978-1979	523.00
1971-1972	598.00	1979-1980	301.00
1972-1973	263.00	1980-1981	402.00
1973-1974	361.00	1981-1982	423.00
1974-1975	760.00	1982-1983	303.00
1975-1976	602.00	1983-1984	220.00

Module moyen de 1903 à 1983 : 716,83 m²/s

sont à l'abandon. L'absence des cultures, d'une partie des troupeaux et cette désertion des exploitants, créent une très forte impression d'abandon.

La situation sur les terroirs « pluviaux » de bordure est différente puisque rien ne permet de préjuger du déroulement du cycle agricole avant l'hivernage.

A l'aval, avec des pluviométries normales de 200 à 300 mm la culture sous pluie a toujours été aléatoire. Les sécheresses extrêmes qui ont dégradé ces terroirs ont souvent conduit à leur total abandon. Les reprises d'érosion, la destruction des clôtures des champs tendent à gommer les parcelles. Les cultures irriguées

dans les petits et les grands périmètres implantés le long du fleuve, principalement exploités en hivernage, intéressent davantage la population paysanne.

Dans l'amont, avec une pluviométrie plus forte, les cultures pluviales sont régulièrement productives et tiennent une place importante dans les systèmes agraires. Au cours de ces dernières années elles ont régressé, la concurrence des cultures irriguées a joué, sans doute de façon irréversible. Les terroirs ne sont pas à l'abandon à l'amont de Matam jusqu'à présent.

C'est dans la vallée alluviale que le contraste avec le paysage agraire des bonnes années est le plus vif. La désertion risque d'être durable pour des fractions entières de la population active : les pêcheurs installés en Gambie ou en Casamance, les cultivateurs maures, toucouleur, wolof, partis vers les villes... et qui ont réussi à s'y établir, les peuls sédentarisés près des forages.

Cette absence de la population autour des terroirs de la vallée alluviale ne signifie pas leur abandon. Les contrôles territoriaux et fonciers qui s'appliquent à ces espaces ne sont pas tombés en désuétude. Au contraire, toutes les modalités d'accès à la terre sur les parties exploitées traduisent une remarquable mise à jour des systèmes de prêts et de redevances foncières ; un véritable gel des pratiques traditionnelles.

L'emprise foncière exercée par la population riveraine n'est abolie qu'en cas d'intervention directe de la puissance publique (grands périmètres rizicoles de la SAED au Sénégal et de la SONADER en Mauritanie) ou d'implantation agro-industrielles (périmètre sucrier de la C.S.S. à Richard-Toll). Dans ces cas seulement de vastes surfaces ont été prélevées sur les terroirs traditionnels pour être aménagées et exploitées à la seule initiative des sociétés intervenantes. Elle s'appuie — rive sénégalaise — sur la législation foncière moderne. Cette

législation s'applique, en principe, aux terres des petits périmètres irrigués qui font traditionnellement partie d'entités territoriales contrôlées par certains lignages, mais elles sont moins nettement appropriées que les terres des plaines de décrue. Pour les terres hautes de la vallée alluviale, les maîtres de la terre n'ont pas abandonné toutes leurs prérogatives foncières ; les créations récentes de périmètres privés, tant en Mauritanie qu'au Sénégal, sont un moyen de préserver et d'actualiser les droits anciens. L'aménagement et la mise en eau des barrages provoqueront le déplacement des terroirs et de leur valeur foncière. Les immatriculations de terrains qui se font au pourtour du lac de Guiers font apparaître de nouveaux enjeux, de nouvelles modalités et de nouveaux partenaires. En anticipant sur la mise en eau, et par le relai des conseils ruraux, des personnalités ou des groupes disposant de moyens techniques et financiers se font attribuer des terres qui seront les mieux placées à court terme. Il reste que jusqu'à présent les collectivités traditionnelles peuvent encore, en cas de désaccord et de conflit, maintenir le «gel» des terres, ce qu'elles ont fait en maints endroits ces dernières décennies.

La perspective de la mise en eau des barrages implique des changements inéluctables, à court terme. Paradoxalement, le devenir des terroirs de décrue n'est pas vraiment envisagé ni réglé.

Parmi les aménagements déjà réalisés, seuls les grands périmètres ont pris la place des cultures de décrue ; sur le Gorgol, à Bogué, à Nianga, à Dagana — les petits périmètres, sans endiguements importants, sont tous placés sur les terres hautes de la vallée alluviale —. La généralisation de la forme d'aménagement et des systèmes d'exploitation des grands périmètres semble exclue pour plusieurs raisons bien connues ; qui concernent leur entretien, leur fonctionnement ; qui tiennent aux coûts d'aménagement, aux charges d'exploitation, finalement au prix de revient très élevé de la production, notamment du riz. En outre, les grands périmètres existants sont situés à proximité des petites villes de la vallée et disposent de réserves en force de travail, ce qui est exceptionnel.

La solution intermédiaire retenue pour la plaine de Podor, même si elle s'avère viable, ne pourra pas être

généralisée rapidement à l'échelle de la vallée, ne serait-ce qu'à cause des coûts d'aménagement et des effectifs insuffisants de la population active dans les villages riverains.

Les aménagements et l'exploitation du casier irrigué de canne à sucre de Richard-Toll représentent un **autre modèle** possible. Les 15.000 hectares de la zone d'emprise de la C.S.S. (dont 7.500 sont exploités en canne), les modalités de l'extension progressive du casier de 1970 à 1980 aux dépens des terroirs villageois, les énormes investissements réalisés et finalement des résultats tout aussi impressionnants — la création d'un «bassin d'emploi» avec quelques 8.000 salariés à la C.S.S., et la couverture des besoins en sucre au Sénégal — ne peuvent être ignorés dans la perspective de l'aménagement futur de la vallée, compte tenu de leur impact régional.

Dans le court terme les «plaines de décrue» vont rester en l'état. Avant la mise en eau des barrages, notamment celui de Manantali, il y a toute chance que la culture de décrue retrouve son extension normale, ses caractéristiques et ses exploitants dès qu'une crue inondera la plaine alluviale.

Ensuite, avec un débit régularisé, **l'agriculture de décrue est en principe condamnée**. Dans un premier temps il est envisagé de moduler des **crues «artificielles»** afin de ménager des transitions, autrement dit leur réduction progressive. Le débat n'est pas clos sur cette question ; **la gestion de l'eau dans le profil cultural en agriculture de décrue demeure une solution technique intéressante** : le semis en profondeur, dans un sol préalablement imbibé, de variétés peu exigeantes en eau est-il à rejeter ? La maîtrise de la durée de submersion et de la date de décrue ne constituerait-elle pas une amélioration très importante du système de culture ? Les meilleurs rendements obtenus jusqu'à présent quand ces conditions décisives sont réunies pourraient être réalisés sur la majeure partie du terroir.

*
* *

Cette simple relance de l'agriculture de décrue supposerait, pour le moins, que les fonctions du barrage amont soient reconsidérées ; là réside sans doute l'utopie !